



AVIS PUBLIC EST par la présente donnée que le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres, à sa séance ordinaire du 11 juin 2024, à 19h30, au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres, statuera sur ces demandes de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements:

Emplacement : 177, rue Rachelle (lot 2 046 671)

Nature et effet de la demande :

Permettre l'agrandissement du bâtiment principal d'un étage supplémentaire sur le garage attenant, portant la hauteur totale entre 6,81 m et 6,95 m, alors que la grille des usages et des normes H-26 impose une hauteur totale minimale de 8 m pour un bâtiment de 2 étages.

Emplacement : 1374, chemin Saint-Féréol (lot 2 048 378)

Nature et effet de la demande :

Permettre la construction d'une remise attenante au garage détaché, alors que l'article 4.3.3.6 du règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements exige une distance minimale de 3m entre un garage détaché et tout autre bâtiment accessoire.

Permettre le recouvrement des murs de la remise en déclins de vinyle tel que le garage détaché, alors que l'article 3.4.7 du règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements exige que le matériau de revêtement des murs d'un bâtiment accessoire doive être présent sur le bâtiment principal, donc dans ce cas-ci le revêtement doit être en brique.

Emplacement : 1000, montée Pilon (lots 2 048 534 et 2 048 535)

Nature et effet de la demande :

Permettre l'agrandissement du bâtiment principal sur 2 étages ayant une hauteur totale de 14,3 m, alors que la hauteur maximale prescrite dans la zone A-7 est de 10 m.

Toutes vos questions et commentaires seront entendus par le Conseil lors de la séance.

DONNÉ à Les Cèdres, ce 24^e jour de mai 2024.

Chantal Primeau, OMA
Greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les demandes de dérogations mineures aux deux endroits désignés par le Conseil et sur le site internet de la Municipalité en date du 24 mai 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24^e jour du mois de mai 2024.

Chantal Primeau, OMA
Greffière-trésorière adjointe